

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 08 mars 2017 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christèle COCHET, Mrs Jean-Philip FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absent : Didier CAMPILLO, excusé donne pouvoir à Pascal CLERT et Jean-Michel LEON, excusé donne pouvoir à Christèle COCHET

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mme Bernadette GUEYRAUD à la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° Projet d'accorderie dans les Bauges : présence de Sébastien LAZZARONI et de Claire VAILLE afin de présenter le projet d'accorderie. C'est un système d'échange de services où la monnaie est le temps. Les personnes s'inscrivent via un site internet sur lequel elles proposent leurs services (hors de leur domaine professionnel) et recherchent les services dont elles ont besoin.

Le réseau accorderie est né au Québec en 2002. En 2011, il y avait 3 accorderies en France (dont une à Chambéry), aujourd'hui il y en existe 36.

Cette association sur les Bauges a été créée pour lutter contre l'isolement, contre la pauvreté et l'exclusion et à favoriser la mixité sociale.

Afin que l'association puisse devenir une accorderie, elle a besoin : d'un local visible depuis la rue, de formation pour les bénévoles et le personnel, du soutien des collectivités, d'un projet et d'une salariée. Pour mener à bien tout ceci, l'association demande aux collectivités une subvention qui s'élèverait à 1 € par habitant.

2° TRAVAUX :

- ✚ Chauffage Eglise : une réunion préalable au démarrage des travaux aura lieu jeudi 09 mars à 14 heures 30 avec les entreprises.
- ✚ Reprise du réseau d'eaux pluviales Eglise : l'entreprise DAVATRANS a démarré les travaux.
- ✚ Beffroi de l'Eglise : suite à notre demande, l'entreprise ARMENJON nous a fait parvenir un devis, d'un montant HT de 2 760 €, pour des travaux de restauration d'une poutre sur le beffroi. Le conseil municipal accepte ce devis.
- ✚ Accessibilité bâtiment Mairie Ecole Bibliothèque : des élus ont rencontré Monsieur DECAEN de la SICA HR, qui propose la création d'une mairie dans le pré à côté du parking à la place de l'installation d'un ascenseur en façade du bâtiment existant. Il nous a fait parvenir un projet du nouveau bâtiment.

Nous ferons une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSI).

- ✚ Cour de l'école : avant la réfection de l'enrobé de la cour de l'école, un arbre (dont le tronc et les branches étaient creux) avait été coupé. Il avait alors été décidé d'en replanter dans le pré attenant à la cour. Nous avons sollicité Le Jardin de Flora qui nous a fait parvenir un devis pour la plantation de pommiers ou de tilleuls. Le conseil municipal accepte le devis relatif à la plantation de deux pommiers. Le Jardin de Flora s'occupera de la plantation de ces arbres en impliquant les enfants du RPI à ces travaux.
- ✚ Aménagement et enfouissement des réseaux VC n°01 - 2^{ème} tranche : nous transmettrons ce dossier aux services de Chambéry Métropole – Cœur des Bauges, afin qu'ils puissent inscrire ces travaux dans leur programmation.

3° PERSONNEL : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité la commune d'Aillon-le-Vieux pour une mise à disposition de son agent administratif pendant l'arrêt maladie de Bernadette ROCHE CATTIN.

Celle-ci propose de libérer Sylvie MONNET, rédacteur territorial à temps non complet, quelques heures par semaine (14 heures maximum) pour assurer cet intérim, à raison de 20 € de l'heure (salaire et charges).

Une convention étant nécessaire afin de fixer les modalités techniques et financières de cette mise à disposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette dite convention.

4° URBANISME : Madame TEYPAZ, propriétaire d'un terrain à Montagny, demande à ce que sa parcelle, actuellement classée en zone As de notre PLU soit classée en zone constructible. Un courrier lui sera adressé lui indiquant qu'il n'y a pas de révision du PLU actuellement et fera suivre la demande à Chambéry Métropole – Cœur des Bauges.

5° DIVERS :

- ✚ Instruction des actes d'urbanisme : jusqu'à la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges avec Chambéry Métropole, nous bénéficions d'une mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des actes d'urbanisme (notre commune comprenant moins de 10 000 habitants et faisant partie d'un EPCI regroupant moins de 10 000 habitants au plus). Le temps qu'un service payant se mette en place pour instruire toutes les demandes des communes faisant partie de Chambéry Métropole – Cœur des Bauges, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) continuaient d'instruire nos actes d'urbanisme. Ces derniers nous informent que ceci cessera à compter du 1^{er} septembre 2017.
- ✚ La commission finances prévue le 13 mars est reportée au 20 mars à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente.

Le Maire,
Pierre GERARD